



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
5 octobre 2020
Français
Original : anglais

Réunion des États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques Trente-huitième réunion

Compte rendu analytique de la seconde partie* de la 45^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 septembre 2020, à 15 heures

Président : M^{me} Theofili (Grèce)

Sommaire

Élection, conformément aux articles 28 à 32 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de neuf membres du Comité des droits de l'homme en remplacement de ceux dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2020 (*suite*)

Élection, conformément aux articles 28 à 34 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, d'un membre du Comité des droits de l'homme pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2020 (*suite*)

Clôture de la réunion

* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance, tenue le matin, est publié sous la cote [CCPR/SP/SR.45](#).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance reprend à 15 h 20.

Élection, conformément aux articles 28 à 32 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de neuf membres du Comité des droits de l'homme en remplacement de ceux dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2020 (*suite*) (CCPR/SP/93 et CCPR/SP/93/Add.1)

Élection, conformément aux articles 28 à 34 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, d'un membre du Comité des droits de l'homme pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2020 (*suite*) (CCPR/SP/93 et CCPR/SP/93/Add.1)

1. **La Présidente** rappelle que, à la séance du matin, sept candidats ont été élus pour remplacer des membres du Comité des droits de l'homme dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2020 et un candidat a été élu pour remplacer un membre du Comité qui a démissionné avec effet au 31 décembre 2019. Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur, elle invite les participants à élire un autre membre du Comité des droits de l'homme lors d'un second vote se limitant aux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au premier scrutin sans avoir remporté la majorité requise et dont le nombre ne peut dépasser le double du nombre de sièges restant à pourvoir.

2. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	166
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	165
<i>Abstentions :</i>	10
<i>Nombre de votants :</i>	155
<i>Majorité requise :</i>	78
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M ^{me} Bassim (Égypte)	84
M ^{me} Kibar (Turquie)	71

3. *Ayant obtenu la majorité requise, M^{me} Bassim (Égypte) est élue membre du Comité des droits de l'homme pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2021.*

Clôture de la réunion

4. La Présidente déclare close la trente-huitième réunion des États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La séance est levée à 16 h 40.